

En attendant, si vous désirez savoir comme je m'y trouve, je vous dirai : assez bien ; et votre oncle s'y doit trouver encore mieux, vu les témoignages d'estime et de bienveillance que chacun lui rend, l'évêque principalement : c'est un prélat qui a toutes les belles qualités que vous sauriez vous imaginer¹ ; splendidesurtout, et qui tient la meilleure table du Limousin. Il vit en grand seigneur, et l'est en effet. N'allez pas vous figurer que le reste du diocèse soit malheureux et disgracié du ciel, comme on se le figure dans nos provinces. Je vous donne les gens de Limoges pour aussi fins et aussi polis que peuple de France : les hommes ont de l'esprit en ce pays-là, et les femmes de la blancheur ; mais leurs coutumes, façons de vivre, occupations, compliments surtout, ne me plaisent point. C'est dommage que **** n'y ait été mariée : quant à mon égard,

Ce n'est pas un plaisant séjour :
J'y trouve aux mystères d'amour
Peu de savants, force profanes ;
Peu de Phyllis, beaucoup de Jeanne² ;
Peu de muscat de Saint-Mesmin³ ;
Force boisson peu salutaire ;
Beaucoup d'ail et peu de jasmin :
Jugez si c'est là mon affaire.

LETTRES A DIVERS.

I. — A M. JANNART.

A Reims, ce lundi 14 février 1636.

MONSIEUR MON ONCLE,

J'ai enfin vendu ma ferme de Damar, moyennant 19,111 liv., à mon beau-frère⁴ ; c'est-à-

¹ François de la Fayette, abbé de Dalon, qui était oncle du mari de madame de la Fayette. Il avait été nommé évêque en 1627, et mourut le 3 mai 1676, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Voyez le *Gallia Christiana*, 1720, in-fol., t. II, p. 341-343.

² Beaucoup de femmes du commun.

³ Il y a un *Saint-Mémin* dans le département de l'Aube, ou en Champagne, près de Méry-sur-Seine ; un autre dans le département de la Côte-d'Or, près de Vitteaux. Mais ni l'un ni l'autre de ces cantons ne produisent de vins muscats ; et les autres *Saint-Mémin* qui se trouvent en France sont dans des provinces peu renommées par leur vin. Il est probable que la Fontaine, qui était Champenois, fait ici allusion au *Saint-Mémin* de Champagne ; et le mot *muscat* est pris au figuré pour signifier un vin exquis.

⁴ Louis Héricart, qui remplaça son père dans la charge de

dire qu'il a fait échange avec moi de son bien de Châtillon, qu'il a promis par un acte séparé de me faire valoir 10,600 liv., m'a baillé 214 liv., m'a fait une promesse, payable dans trois mois, de 1,500 liv. ; et du surplus, montant à 7,000, il m'a fait constitution. Ainsi il a fallu que j'aie vendu le bien de Châtillon, ce qui nous a fait une difficulté : car celui qui l'a acheté a dit qu'il voulait que quelqu'un s'obligeât à la garantie et entretienement de la vendition¹ que je lui faisais, jusqu'à ce que mademoiselle de La Fontaine² eût l'âge et eût ratifié. J'en ai parlé à M. Héricart, mon beau-frère, qui s'en est excusé, et a dit que, s'il intervenait à ladite vendition, l'échange paraîtrait simulé, et que cela lui ferait tort pour les lods et ventes. J'ai cru qu'il voulait peut-être laisser cet obstacle, afin de se dédire ; et, ayant reçu depuis peu une lettre de M. Faur, où je ne trouvais pas mon compte à beaucoup près, j'ai cru qu'il fallait achever l'affaire à quelque prix que ce fût³. Au marchand qui vous portera 5,000 écus, et vous demandera votre garantie, s'il eût voulu de celle de M. de Villemontée⁴ et de ma sœur, je ne vous aurais pas importuné de cela ; mais il a dit qu'il ne les connaissait pas. Pour mon père, il en voulait bien ; mais je ne romps jamais la tête à mon père de mes affaires. Je dirai à M. Bellenger⁵ et à mon beau-frère que je vous fais toucher l'argent de ladite vendition pour votre sûreté, en attendant que je vous aie fait

lieutenant civil et criminel de la Ferté-Milon. Il épousa, le 15 novembre 1642, Catherine Bellenger.

¹ Le mot *vendition*, selon Nicot, signifie un contrat de vente fait sous la condition que le vendeur ne s'oblige qu'à rendre le prix de la vente, en cas d'éviction. Voyez *Thésor de la langue françoise*, 1606, p. 835.

² Il s'agit ici de la femme de la Fontaine. La majorité n'était alors acquise qu'à l'âge de vingt-cinq ans. Madame de la Fontaine, en lui supposant vingt-quatre ans en 1636, a dû naître en 1632 ; et à la fin de 1647, époque de son mariage, elle n'avait pas encore seize ans révolus.

³ Il manque ici une partie de la lettre.

⁴ M. de Villemontée avait épousé la sœur de la Fontaine. La famille de Villemontée jouissait de beaucoup de considération. On voit un M. de Villemontée conseiller d'état, intendant de la justice de Poitou, Saintonge et Angoumois, que le cardinal de Richelieu estimait beaucoup. Il fut chargé en 1635 de pacifier les différends qui s'étaient élevés entre le duc d'Épernon et M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Voyez l'*Histoire du duc d'Épernon*, par Girard ; Paris, 1635, in-folio. (*Note communiquée par M. Monmerqué.*)

⁵ Probablement le beau-père du beau-frère de la Fontaine, ou de Louis Héricart, qui avait épousé une Bellenger.

II. — AU MÊME.

Chaûry (Château-Thierry), ce 29 février 1636.

MONSIEUR MON ONCLE,

J'ai reçu vos deux lettres, la première à Reims, la seconde de Jeanne Brayer, et vous remercie de la grâce que vous nous faites, à mon père et à moi. Il prendra 4,500 liv. sur l'argent qu'on vous portera¹ ; le reste de ce qu'il doit en principal, qui est environ 500 liv. et un peu moins d'une année d'arrérages, il vous le fera tenir par la première commodité, qui sera, comme je crois, devant la quinzaine. J'écris à ma sœur, qui a aussi dessein de rembourser sa part, de vous entretenir là-dessus. Vous vous ferez subroger en la place de celui à qui on doit, ou bien mon père remboursera et vous fera une nouvelle constitution, comme vous le jugerez à propos, pour le moins de frais et le plus de sûreté pour vous et pour nous. Celui qui a acheté le bien de Châtillon vous portera 5,000 écus la première semaine de carême. Je pourvoirai aux moyens de vous faire tenir le reste ; et cependant je demeurerai, après avoir fait mes très-humbles baise-mains à mademoiselle Jannart²,

MONSIEUR MON ONCLE,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur
et neveu, DE LA FONTAINE.

P. S. J'ai écrit au sieur Castel de vous aller trouver, et vous supplier d'accommoder notre affaire. Ma belle-mère lui doit six cent vingt livres. Il ne faut premièrement point qu'il parle des frais ; et, quant au principal, je lui donnerai volontiers 100 fr. Il sera tout heureux de les prendre : car il aura de la peine assez à se faire payer ; et ma belle-mère m'a dit qu'il ne lui en était pas tant dû légitimement.

J'ai compté depuis peu avec M. Bellenger³ de quelques dettes de ma belle-mère ; mais je n'ai pas jugé qu'il soit de la bienséance de lui

¹ On voit par là que Jannart accepta les propositions qui lui étaient faites par la Fontaine, et prêta son argent comme celui-ci le désirait.

² Marie Héricart, femme de Jannart, et tante de madame de la Fontaine.

³ Antoine Josse, dit *le chevalier de Breszay*, avait épousé une Bellenger.

bailler une indemnité de votre garantie par M. de Villemontée mon beau-frère, ou bien par qui il vous plaira ; et cela sera bien de la sorte. Je vous prie aussi, si on vous en écrit, de mander la même chose.

Quand vous aurez l'argent en vos mains, mon père vous prie de lui en prêter 4,500 liv. pour racheter partie d'une rente qu'il doit conjointement avec ma sœur aux héritiers de M. Pidoux¹ ; moyennant quoi il sera déchargé de la garantie. Du reste, ma sœur vous en entretiendra si vous voulez, et vous ne sauriez mieux faire valoir votre argent. Premièrement je me contenterai de l'intérêt sûr, et tant moins d'autant de la pension que vous savez ; et puis après la mort de mon père je vous rembourserai infailliblement, et vous donnerai ensuite une partie considérable de ce qui me restera, aux conditions que je vous ai dites.

Je vous écris de Reims, où je suis chez MM. de Maucroix, attendant votre réponse sur tous ces points. Le messenger qui vous porte celle-ci part aujourd'hui lundi : vous pourrez, si vous en voulez prendre la peine, me récrire mercredi ; il ne faut que demander le messenger de Reims, sur le pont Notre-Dame, ou écrire par la poste de Champagne, et adresser les lettres à M. de la Fontaine, chez M. de Maucroix, chanoine à Reims. Le plus tôt sera le meilleur : car le marchand de Châlons attend votre réponse pour vous porter l'argent. La copie de l'obligation que je vous envoie est de la main de M. de Maucroix, à cause que le messenger me pressait. Je vous prie très-humblement de me faire réponse au plus tôt, et suis,

MONSIEUR MON ONCLE,

Votre, etc., DE LA FONTAINE.

¹ Cette rente ne fut pas remboursée, et on la trouve sur l'état des dettes de la succession de Charles de la Fontaine, père de notre poète, à la suite d'un acte en date du 20 mars 1670, entre la Fontaine, sa femme, et Claude de la Fontaine, son frère. Le principal de cette rente était de 4,800 livres. Voyez l'*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, 1824, p. 55.

parler de 12 écus d'argent dont j'ai compté avec vous, et que vous me baillâtes pour les affaires de M. de Bressay. J'en donnai 4 à M. Vabeil, et en rendis 8 à M. de Bressay¹. Ainsi c'est à moi qu'on les doit : vous leur en ferez, s'il vous plaît, souvenir ; autrement je les perdrais. Ce n'est pas que je les redemande, c'est seulement afin que la mémoire n'en soit pas abolie : je ne sais si c'est au beau-père ou au gendre d'acquitter cela. Les écus d'argent valaient lors 12 sous.

Si je n'avais peur de donner atteinte à la neutralité que vous avez promise, je vous écrirais un mot en faveur de M. de la Haye², quand ce ne serait que pour apprendre à messieurs du présidial ce que c'est qu'*Alea judiciorum* ; et que M. le lieutenant, qui veut faire passer ses raisons pour des démonstrations mathématiques, n'est pas du tout si savant qu'Archimède. Je suis son serviteur ; mais j'incline pour le prévôt aussi bien que tous les honnêtes gens de Château-Thierry³.

III. — AU MÊME.

A Chaûry (Château-Thierry), ce 5 janvier 1638.

MONSIEUR MON ONCLE,

Je vous envoie le papier, que M. de Bressay⁴ m'a donné suivant votre lettre, et crois que M. Visinier⁵ vous le portera lui-même pour plus d'assurance. Nous vous avons beaucoup d'obligation de ce que vous voulez bien donner la somme que je vous ai prié de donner à M. de Villemontée : ce n'est pas la première fois que vous m'avez témoigné la bonne volonté que vous avez pour moi ; et je vois bien, d'après les termes de votre lettre, que ce ne sera pas

¹ Josse de Bressay, son cousin par les femmes.

² Voyez ci-après une lettre écrite par notre poète à la duchesse de Bouillon, en 1671, où il est fait mention de M. de la Haye. Il paraît qu'il était un des officiers du duc de Bouillon.

³ VAR. Il y a de *Chaûry* dans l'original. Ce mot est l'abréviation de *Château-Thierry*.

⁴ Jean Josse, sieur de Bressay.

⁵ Nicolas de Visinier, vétéran des gardes du corps, était un habitant de Château-Thierry. C'est dans sa maison qu'a été conclu l'acte de vente en date du 2 janvier 1676, faite par la Fontaine à Pintret, de sa maison, rue des Cordeliers.

la dernière. J'essaierai de mériter cette bonne volonté par mes services, étant,

MONSIEUR MON ONCLE, etc.

IV. — AU MÊME.

A Chaûry (Château-Thierry), le 25 février 1638.

MONSIEUR MON ONCLE,

J'ai montré votre lettre à mon père, qui est bien aise de ne plus devoir qu'à vous, et vous en écrit. Je crois que sa lettre peut tenir lieu de procuration. Le principal intérêt qu'il a en cette affaire est d'être déchargé envers tous du total de la rente, et de n'être plus obligé que pour sa part envers vous. Il vous supplie d'y prendre garde, et de ne point rembourser sa part que ma sœur n'ait aussi remboursé, ou ne rembourse la sienne.

Mademoiselle de la Fontaine¹ a eu deux accès de fièvre depuis deux jours. Je crois que ce ne sera rien. Nous avons résolu d'aller incontinent après Pâques à Paris, pour accommoder notre affaire ; cependant je baise très-humblement les mains à mademoiselle Jannart avec votre permission, et suis,

MONSIEUR MON ONCLE,

Votre, etc.

V. — AU MÊME.

A Chaûry (Château-Thierry), ce 26 mars 1638.

MONSIEUR MON ONCLE,

Vous ne recevrez point encore par cet ordinaire la lettre de mon père ; il est toujours malade, et a été saigné encore une fois. Ce n'est pourtant pas chose fort dangereuse². Dès qu'il sera en meilleur état, il ne manquera pas de vous écrire touchant l'affaire de ma sœur, qu'il vous prie d'achever au plus tôt, si vos affaires vous le permettent.

¹ C'est-à-dire madame de la Fontaine, sa femme.

² Cependant Charles de la Fontaine, père de notre poète, mourut peu de jours après. On en parle comme d'un défunt dans une transaction passée entre Jean et Claude (de la Fontaine), devant Belier, notaire à Château-Thierry, le mercredi 24 avril 1638. (Note communiquée à l'éditeur par M. Monmerqué.)

Je vous écrivis au long, mardi dernier, touchant votre ferme des *Aulnes-Bouillants* ; par celle-ci vous trouverez bon que je fasse le solliciteur, et vous recommande une affaire où madame de Pont-de-Bourg a intérêt. Jen'ai pas l'honneur d'être connu d'elle ; mais quantité de personnes de mérite prennent part à ses intérêts. Je suis prié de vous en écrire de si bonne part, qu'il a fallu malgré moi vous être importun, si c'est vous être importun que de vous solliciter pour une dame de qualité qui a une parfaitement belle fille¹. J'ai vu le temps que vous vous laissiez toucher à ces choses, et ce temps n'est pas éloigné : c'est pourquoi j'espère que vous interpréterez les lois en faveur de madame de Pont-de-Bourg. Vous en aurez des remerciements de l'académie² ; mais je les compte³ pour rien, en comparaison de ceux que vous fera cette belle fille, dont la beauté doit être fort éloquente de la façon qu'on me l'a dépeinte.

J'irai à Paris devant la fin du carême, et peut-être devant la fin de la semaine où nous allons entrer : ce sera pour aviser avec vous au moyen de terminer notre affaire. Mademoiselle de la Fontaine m'en presse : ce n'est pas qu'elle soit plus mal qu'elle était il y a six mois ; mais il est bon d'assurer la chose au plus tôt. J'y ai un intérêt trop grand pour la laisser plus longtemps au hasard, outre que mademoiselle de la Fontaine ne veut pas faire à Paris un long séjour, et sera bien aise de trouver les affaires toutes disposées. Avec votre permission,

¹ On lit dans les manuscrits de Conrart, t. IX, p. 1259, divers dictons sur différentes personnes, à commencer par le roi et la reine. Il s'en trouve un appliqué à mademoiselle de Pont-de-Bourg : « Serre la main, et dis que tu ne tiens rien. »

² Ceci fait allusion à une réunion de beaux esprits qui avait lieu à Château-Thierry, et qui s'intitulait *l'académie*. Les femmes n'en étaient point exclues ; et cette académie s'était probablement formée sous les auspices de la duchesse de Bouillon. Racine, dans une lettre écrite à notre poète, et datée du 16 juillet 1662, lui dit : « Renvoyez-moi cette bagatelle des *Bains de Vénus*, et mandez ce qu'en pense votre académie de Château-Thierry, surtout mademoiselle de la Fontaine. » (*Oeuvres de Racine*, édition de Lefevre, 1820, in-8°, t. VI, p. 150.)

³ La Fontaine a écrit *conte pour compte*, ce qui n'était pas une faute alors. A l'appui des preuves que j'ai données ci-dessus, p. 625, note 4, j'ajouterai un exemple remarquable que me fournit la relation officielle de l'entrée du roi et de la reine le 26 août 1660, imprimée par Petit, imprimeur du roi, et par ordre de la ville de Paris, 1662, in-folio ; à la page 47, on y trouve cet intitulé, en grosses capitales : CHAMBRE DES CONTES.

mademoiselle Jannart aura pour agréables mes très-humbles baisemains.

Je suis,

MONSIEUR MON ONCLE,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, DE LA FONTAINE.

VI. — AU MÊME.

A Reims, ce 19 août 1638.

Je vous renvoie le calcul de ma sœur, bien différent du mien. La différence vient de ce que, dans le mémoire des quittances que vous m'avez envoyées, il y en a une de 400 liv., du 2 septembre 1636, dont il n'est point fait mention dans le mémoire de ma sœur ; et peut-être impute-t-elle cela sur les arrérages qui précèdent la dernière quittance de 57, dont je vous ai envoyé copie : car mon père n'était pas encore mort, et possible avez-vous payé, en son acquit, ces 400 liv. pour les arrérages de la rente ; car il me souvient qu'environ cetemps vous fournites quelque argent pour lui à Paris, qu'il rendit à Jeanne Brayer. Vous n'avez qu'à voir les termes de cette quittance de 400 liv. : le mécompte² vient aussi de ce que je n'imputais pas les sommes données sur les arrérages précédents fait à fait³ qu'elles ont été données, mais je faisais un gros de tous ces arrérages jusqu'à présent, et je le déduisais sur les sommes données et sur l'intérêt, et en cela ma sœur pourrait bien avoir raison ; mais dans son mémoire il y a une erreur de 240 liv. ou environ, que j'ai marquée à la marge. C'est pourquoi la chose vaut bien la peine que vous fassiez calculer le tout sur une table d'intérêt : je n'en ai point en ce pays-ci.

Je ne puis aller à Paris de plus d'un mois, et ne m'y crois nullement nécessaire : je vous

¹ La date de l'année a été ajoutée par nous : l'original porte simplement *Reims, ce 19 août*.

² VAR. La Fontaine a écrit *mécomte*. Voyez à ce sujet la note 4, p. 625, et la note 5 de la colonne qui précède.

³ C'est-à-dire, à mesure qu'elles ont été données. *Fait à fait* est une locution picarde et champenoise que notre poète avait employée dans la première édition de la fable intitulée *le Coche et la Mouche*, mais qu'il a depuis fait disparaître :

Fait à fait que le char chemine.

Fables nouvelles et autres poésies, 1671, p. 5.

écrits de Reims, où vos lettres m'ont été envoyées. Je serai dans trois ou quatre jours à Château-Thierry¹. Ma sœur me mande qu'elle a fort affaire d'argent; c'est à vous de prendre votre commodité.

VII. — AU MÊME.

A Chaury (Château-Thierry), ce 4^{or} février 1659.

MONSIEUR MON ONCLE,

Ce qu'on vous a mandé de l'emprunt et du jeu est très-faux : si vous l'aviez cru, il me semble que vous ne pouviez moins que de m'en faire la réprimande : je la méritais bien par le respect que j'ai pour vous, et par l'affection que vous m'avez toujours témoignée. J'espère qu'une autre fois vous vous mettez plus fort en colère, et que, s'il m'arrive de perdre mon argent, vous n'en rirez point. Mademoiselle de la Fontaine ne sait nullement bon gré à ce donneur de faux avis, qui est aussi mauvais politique qu'intéressé. Notre séparation peut avoir fait quelque bruit à la Ferté²; mais elle n'en a pas fait beaucoup à Château-Thierry, et personne n'a cru que cela fût nécessaire.

J'ai fait une sommation pour recevoir l'annuel, mais je n'ai point consigné; mandez-moi s'il est encore temps. La commission dont je vous ai écrit est une excellente affaire pour le profit, et je ne suis pas assez ambitieux pour ne courir qu'après les honneurs; quand l'un et l'autre se rencontreront ensemble, je ne les rejeterai pas : cependant, dès que Nacquart fera un tour à Château-Thierry, je lui ferai la proposition, sauf de m'en rapporter à vous touchant le choix.

J'espère qu'aujourd'hui votre échange avec Madame de l'Hôtel-Dieu sera bien avancé; je suis sur le point d'en faire encore un. M. de la Place me doit un surcens de trois setiers et mine de blé, et deux setiers d'avoine; je

¹ On lit dans l'original *Chaury* pour Château-Thierry. La Fontaine n'écrit jamais autrement.

² Il s'agit ici d'une séparation quant aux biens. Dans l'acte de vente de la maison qu'ils possédaient à Château-Thierry, en date du 2 janvier 1676, la Fontaine et sa femme y figurent comme séparés quant aux biens. Voyez *l'Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, 1821, in-8°, p. 53 et 590.

surcens est assis sur dix arpents de terre qui sont à la porte d'une de ses fermes. Il me veut donner en échange dix autres arpents enfermés dans vos terres de la Trueterie. Je trouve la chose à propos; mais il faut qu'elle se fasse sous votre nom, et auparavant il faudrait que je vous eusse cédé le surcens : il me semble que cela se peut faire par procuration, et qu'il n'est pas besoin d'attendre un voyage de Paris pour cela. Suivant ce que vous m'en manderez, j'enverrai mémoire.

Si vous n'avez trouvé à troquer vos terres de Clignon, M. Oudan, de Reims, s'en accommodera avec vous, et vous donnera de l'argent ou des terres dans la prairie. Si l'affaire d'Étampes se faisait, je vous conseillerais de choisir des terres.

Vous ne me mandez rien touchant le rachat que j'ai fait de vos rentes sous seing privé; je ne l'ai pas voulu faire par-devant notaire sans avoir auparavant votre avis, à cause des lods et ventes : souvenez-vous, s'il vous plaît, de m'en écrire.

Je suis,

MONSIEUR MON ONCLE,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur, DE LA FONTAINE.

P. S. Je vous écrivis hier vendredi, et vous priai de vous employer pour celui qui vous portera la lettre; car peut-être recevrez-vous celle-ci la première. Je n'osai, à cause de la parenté de mademoiselle de la Fontaine, lui refuser de vous écrire; mais comme c'est pour essayer de lui procurer quelque emploi qu'on lui a fait espérer, et que ces choses ne se demandent ni ne s'obtiennent facilement, vous en userez comme il vous plaira, et vous vous réserverez, si vous le jugez à propos, pour quelque meilleure occasion : enfin, je ne prétends point vous importuner pour autrui dans une affaire de cette nature; c'est bien assez que je le fasse pour moi seulement : je vous prie de vous excuser de la meilleure grâce qu'il sera possible, et cela suffit.

VIII. — A M. **,

EN LUI ENVOYANT LES VERS POUR ET CONTRE
MADAME COLLETET¹.

1659.

Vous vous étonnez, dites-vous, de ce que tant d'honnêtes gens ont été les dupes de mademoiselle Colletet², et de ce que j'y ai été moi-même attrapé. Ce n'est pas un sujet d'étonnement que ce dernier point; au contraire, c'en serait un si la chose s'était autrement passée à mon égard : ainsi vous faites très-sagement de me mettre au nombre des honnêtes gens, puisque aussi bien je ne puis nier que je ne sois de celui des dupes. Cela vous est-il nouveau? Et d'où venez-vous, de vous étonner ainsi? Savez-vous pas bien que, pour peu que j'aime, je ne vois dans les défauts des personnes non plus qu'une taupe qui aurait cent pieds de terre sur elle? Si vous ne vous en êtes aperçu, vous êtes cent fois plus taupe que moi. Dès que j'ai un grain d'amour, je ne manque pas d'y mêler tout ce qu'il y a d'encens dans mon magasin; cela fait le meilleur effet du monde : je dis des sottises en vers et en prose, et serais fâché d'en avoir dit une qui ne fût pas solennelle; enfin je loue de toutes mes forces.

Homo sum qui ex stultis insanos reddam.

Ce qu'il y a, c'est que l'inconstance remet les choses en leur ordre. Ne vous étonnez donc plus; voyez seulement ma palinodie, mais voyez-la sans vous en scandaliser. Pourquoi ne me rétracterais-je pas? Tant de grands hommes se sont rétractés! Et puis fiez-vous à nous autres faiseurs de vers!

IX. — A M. FOUQUET.

RELATION DE L'ENTRÉE DE LA REINE DANS PARIS,
LE 26 AOUT 1660.

MONSIEUR,

Comme je serai bientôt votre redevable³, j'ai cru que la magnificence de ces jours passés

¹ Voyez ci-dessus, p. 577 et 578, les vers pour et contre madame Colletet, auxquels, dans le recueil de 1671, cette lettre sert d'introduction.

² VAR. *Mademoiselle C.....* dans l'édition originale. La Fontaine dit mademoiselle, quoique ce fût une femme mariée : c'était l'usage de ce temps pour les femmes qui n'étaient pas nobles.

³ La Fontaine fait ici allusion à l'engagement qu'il avait pris

était une occasion de m'acquitter, et que je ne pouvais rien faire de mieux que de vous entretenir d'une si agréable matière. Je vous dirai donc que l'entrée⁴ ne se passa point sans moi, que j'y eus ma place, sur un échafaud s'entend, aussi bien que beaucoup d'autres provinciaux; et que ce monde de regardants est une des choses qui me parut la plus belle en un jour si remarquable.

De toutes parts on y vit
Une incroyable affluence;
L'entrée, à bien parler, se fit
Aux yeux de toute la France.

Ce jour-là le soleil fut assez matineux;
Mais, pour mieux laisser voir ce pompeux équipage,
Il tempéra son éclat lumineux;
En quoi je tiens qu'il fut fort sage :
Car quand il eût eu des habits
Tout parsemés de rubis,
Et couverts des trésors du Pactole et du Tage,
Qu'il eût paru plus beau qu'il n'est au plus beau jour,
Le moins brillant des seigneurs de la cour
Eût brillé cent fois davantage.

La cour ne se mit pas seule sur le bon bout,
Et le luxe passa jusqu'à la bourgeoisie.
Chacun fit de son mieux : ce n'était qu'or partout;
Vous n'avez vu de votre vie
Une si leste infanterie;
On eût dit qu'ils sortaient tous de chez le baigneur :
Représentez-vous, monseigneur,
Dix mille hommes en broderie.

Ce fut un bel objet que messieurs du conseil :
Aussi leurs majestés s'en tinrent honorées;

de fournir une pièce de vers pour chaque quartier de la pension que lui payait Fouquet. Le terme devait échoir au 1^{er} octobre, c'est-à-dire cinq semaines après l'époque à laquelle cette lettre fut écrite. Voilà pourquoi notre poète dit qu'il saisit l'occasion de l'entrée de la reine pour s'acquitter d'avance.

⁴ Cette entrée se trouve minutieusement décrite dans un volume orné de planches et publié par ordre des magistrats de la ville de Paris, intitulé *Entrée triomphante de sa majesté Louis XIV, roi de France et de Navarre, etc.*, in-folio, 1662. (Voyez encore François Colletet, *Nouvelle relation contenant la royale entrée de leurs majestés dans leur bonne ville de Paris*, le 26 août 1660, in-4°). Le roi s'arrêta d'abord au château de Vincennes, où on vint le complimenter. Il s'éleva, avant d'entrer dans Paris, une dispute de préséance entre les maréchaux de France et les ambassadeurs des puissances étrangères. Les maréchaux, n'ayant pas voulu céder, n'accompagnèrent pas le cortège. Les ducs et pairs se retirèrent aussi, pour ne pas céder au comte de Soissons; il n'y eut que les ducs et pairs à brevet. Quelques années plus tard, les choses ne se seraient pas ainsi passées. On peut voir les détails de cette querelle dans un livre intitulé *Curiosités historiques, ou Recueil de pièces utiles à l'histoire de France*; Amsterdam, 1759, in-12, t. I, p. 98. Voyez aussi, sur cette entrée, les *Lettres de madame de Maintenon*, 1755, in-12, t. I, p. 32.

On n'en peut trop louer le pompeux appareil ;
 Leur troupe était des mieux parées ;
 Tout le monde admira leurs superbes atours ,
 Leurs cordons d'or, leurs housses de velours ,
 Et leurs différentes livrées.
 Leur chef, vêtu de brocart d'or
 Depuis les pieds jusqu'à la tête ,
 Ce jour-là parut un Médor ,
 Et fut un des beaux de la fête.
 Qui pourrait parler dignement
 Des sceaux que portait fièrement
 La chancelière haquenée ¹ ,
 Qui chancela si bien qu'en fut presque errnée ?
 De vouloir peindre aussi les trois cours souveraines ²
 Et leur auguste majesté ,

Ma muse n'y perdrait que son temps et ses peines ;
 C'est un sujet trop vaste et trop peu limité.
 Messieurs de ville eurent en vérité
 Bonne part de l'honneur en cette illustre fête.
 Je trouvai surtout bien monté
 Celui qui marchait à leur tête ³ .
 Il n'est pas jusqu'à Rocollet
 Qui ne fût sur sa bonne mine ⁴ :
 Son cheval, qui n'était pas laid,
 Et semblait de taille assez fine ,
 Lui secouait un peu l'échine
 Et pensa mettre en désarroi
 Ce brave serviteur du roi.

Des harangueurs et des harangues
 Si je m'étais trouvé plus près ,
 Vous auriez en vers quelques traits
 De ce qu'ont dit ces doctes langues ⁵ :

¹ On peut lire dans l'Entrée triomphante, p. 23, la description de cette haquenée, et celle de la parure de messire Séguier, chancelier de France.

² A cause que cette haquenée tomba. (Note de l'édition des Œuvres posthumes.) Ceci nous apprend la plaisanterie qu'on fit dans le temps sur les mots *chanceler* et *chancelier*, au sujet d'un léger accident que les relations officielles ont passé sous silence. Il n'est pas, au reste, étonnant que cette haquenée ait bronché, puisqu'elle était lourdement chargée d'un coffret de vermeil doré, couvert d'un voile d'or, qui renfermait les sceaux, et conduite en lesse par deux cordons de soie attachés à sa bride.

³ Le parlement, la cour des comptes, et la cour des aides.

⁴ De Sève, alors prévôt des marchands.

⁵ Rocollet était libraire et imprimeur du roi, et en même temps de la ville de Paris. Il était en faveur à cause de son attachement à la cause du roi pendant les troubles de la Fronde. Dans l'État de la France pour 1657, in-42, p. 479, il en est fait mention dans des termes qui servent d'éclaircissement à ces vers de notre poète. Pierre Rocollet, aussi imprimeur et libraire, choisi de messieurs de la ville pour être leur imprimeur, et qui, durant ces derniers mouvements, a paru aussi généreux capitaine que bon citoyen ; pour marque de quoi sa majesté lui a fait don et présent d'une chaîne d'or avec la médaille de sa figure et portrait.

⁶ Ceux qui haranguèrent le roi dans cette occasion furent de Lenglet, recteur de l'université ; de Sève, prévôt des marchands ; d'Aubray, lieutenant civil au Châtelet ; Pajot, premier président de la cour des monnaies ; Lamoignon, premier président du parlement. Louis XIV reçut ces hommages assis sur

Leurs sages propos, leurs beaux dits,
 Ce jour-là sur les beaux habits
 L'emportèrent, comme je pense.

Mais tout cela n'est rien au prix
 Des muets de son éminence ¹ ;
 Leur attirail doit avoir coûté cher.

Ils se suivaient en file ainsi que patenôtres :
 On en voyait d'abord vingt et quatre marcher,
 Puis autres vingt et quatre, et puis vingt et quatre autres
 Les housses des premiers étaient d'assez grand prix ;
 Les seconds les passaient, passés par les troisièmes :

Mais ceux-ci n'ont, à mon avis,
 Rien laissé pour les quatrièmes.

Monsieur le cardinal l'entend, en bonne foi ² ;
 Car après ces muets marchaient quinze attelages,
 Puis sa maison, et puis ses pages ³ ,
 Se panadant en bel arroi,
 Montés sur des chevaux plus sages
 Que pas un d'eux, comme je croi.
 Figurez-vous que dans la France
 Il n'en est point de si grand prix ;
 Que l'un bondit, que l'autre danse,
 Et que cela n'est rien au prix
 Des muets de son éminence.

Bientôt après les seigneurs de la cour
 Propres, dorés, et beaux comme des anges,
 Ou comme le dieu d'Amour,
 Attirèrent nos louanges :

J'entends le dieu d'Amour, quand il tient du dieu Mars,
 Et qu'il marche tout fier du pouvoir de ses dards,

Car ces seigneurs ⁴, qui sont près d'une belle
 Aussi doux que des moutons,
 Sont pires que vrais lions
 Quand ils ont une querelle,
 Ou que le bruit des canons
 Leur échauffe la cervelle.
 En habits sous l'or tout cachés,
 En chevaux bien enharnachés,
 Ils avaient fait grosse dépense ;

un trône magnifique, élevé sur une estrade construite à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, et qui dominait toutes les maisons environnantes. Voyez l'Entrée triomphante, etc., p. 158.

¹ Ils ouvraient la marche.

² Au nombre de vingt-quatre. Ils étaient suivis de onze carrosses à six chevaux, accompagnés de vingt-quatre gentilshommes, et d'une compagnie de cent gardes à cheval, qui tous faisaient partie de la maison du cardinal. Le chevalier de Grammont, Rouville, et Bellefonds, suivaient par flatterie cette maison. MONSIEUR, par esprit de critique, avait au contraire affecté, pour lui et pour sa suite, une simplicité extrême.

³ Le duc de Navailles était à la tête des cheval-légers, vêtus d'un justaucorps d'écarlate, et ayant des bottes, des écharpes et des plumes blanches. Le marquis de Vardes commandait les cent Suisses ; le comte de Guiche, qui marchait seul, accompagné de quelques gardes, se fit remarquer par l'abondance éblouissante de ses perreries ; et le duc de la Feuillade par la singularité de son accoutrement, qui consistait en plumes noires et en rubans noirs sur de la broderie. Voyez l'Entrée triomphante, p. 24 ; et les Lettres de madame de Maintenon, t. 1, p. 32.

Et, quant à moi, je fus surpris
 De voir une telle abondance,
 Et n'estimai plus rien au prix
 Des muets de son éminence.

Incontinent on vit passer
 Les légions de mousquetaires ¹ .
 C'est un bel endroit à tracer ;

Mais, sans que je m'attire un tel nombre d'affaires,
 Leur maître n'a que trop de quoi m'embarrasser.

Vous le voyez quelquefois :
 Croyez-vous que le monde ait en beaucoup de rois
 Ou de taille aussi belle, ou de mine aussi bonne ?
 Ce n'est pas mon avis ; et, lorsque je le vois,
 Je crois voir la grandeur elle-même en personne.

Comme jadis le monarque des cieux
 Dans le ciel fit son entrée,
 Après avoir puni l'orgueil audacieux
 Des suppôts de Briarée ;

Ou bien comme Apollon, des traits de son carquois
 Ayant du fier Python percé l'énorme masse
 Triompha sur le Parnasse ;
 Ou comme Mars entra pour la première fois
 Dans la capitale de Thrace ;
 Ainsi je crois encor voir le prince qui passe ;
 Et vous pouvez choisir de ces trois-là
 Celui qu'il vous plaira ² .

Pourrai-je de ces vers sortir à mon honneur ?
 Ceci de plus en plus m'embarrasse et m'empêche ;
 Et de fièvre en chaud mal me voici, monseigneur,
 Enfin tombé dans la calèche ³ .

On dit qu'elle était riche, et semblait d'or massif,
 Et qu'il s'en fait peu de pareilles ;
 Mais je ne la pus voir, tant j'étais attentif
 A regarder d'autres merveilles.
 Ces merveilles étaient de fort beaux cheveux blonds,
 Une vive blancheur, les plus beaux yeux du monde,
 Et d'autres appas sans seconds
 D'une personne sans seconde :
 Qu'on ne me demande pas
 Qui c'était que la personne
 En qui logeaient tant d'appas :

¹ La compagnie des mousquetaires était commandée par d'Artagnan, et marchait sur quatre lignes : on distinguait les différentes compagnies par la couleur de leurs plumes, blanches, bleues, jaunes, et noires.

² Louis XIV était monté sur un beau cheval d'Espagne, couvert d'une housse brodée en argent, pareille à son habit : son chapeau était surmonté d'un bouquet de plumes attachées avec une enseigne de diamants. Ces vers manquent dans les manuscrits de Tallemant des Réaux.

³ La calèche de la reine, entièrement découverte, et où elle était seule, et placée sous un petit dais soutenu de légères colonnes dorées. Le duc de Bourbonville, gouverneur de Paris, son chevalier d'honneur, l'ambassadeur d'Espagne, son major-dome, les ducs de Guise, d'Elbeuf, et d'autres grands personnages, l'accompagnaient à cheval. Derrière cette calèche suivait un carrosse, dans lequel étaient les princesses du sang, les dames d'honneur et les dames d'atour.

La question serait bonne !
 Tant d'agrément, tant de beauté,
 Tant de douceur, et tant de majesté,
 Tant de grâces si naturelles,
 Où l'on trouverait de quoi
 Faire un million de belles,
 Ne peuvent, en bonne foi,
 Se trouver qu'en la merveille
 Sans égale et sans pareille
 Qui donne aux autres la loi,
 Et qui dort avec le roi.

X. — A M. FOUQUET,

EN LUI ENVOYANT L'ODE SUIVANTE SUR LE MARIAGE
 DE MONSIEUR, FRÈRE UNIQUE DU ROI,
 AVEC HENRIETTE-ANNE D'ANGLETERRE,
 LE 31 MARS 1661.

MONSIEUR,

Le zèle que vous avez pour toute la maison royale me fait espérer que ce terme-ci vous sera plus agréable que pas un autre, et que vous lui accorderez la protection qu'il vous demande. Avec ce passe-port, qui n'a jamais été violé, il vous ira trouver sans rien craindre. J'y loue la merveille que nous ont donnée les Anglais. Encore que sa naissance vienne des dieux, ce n'est pas ce qui fait son plus grand mérite : mille autres qualités, toutes excellentes, font qu'elle est l'ornement aussi bien que l'admiration de notre cour. C'est ce qu'on peut dire de plus à l'avantage de cette princesse ; car notre cour est telle à présent, que son approbation serait même glorieuse à la mère des Grâces. L'entreprise de louer dans le même ouvrage le digne frère de notre monarque était infiniment au-dessus de moi. Cependant ce n'était pas encore assez faire ; il fallait, monseigneur, vous dire aussi quelque chose touchant la grossesse de la reine. Je serais coupable si je me taisais, tandis que chacun raisonne sur la qualité du présent qu'elle nous fera. Il sera beau, l'on n'en doute point ; mais que ce doive être un dieu ou une déesse, c'est ce qui n'est pas encore tout à fait certain. Quoi que ce puisse être, on s'en réjouit dans l'Olympe, malgré tous les sujets d'envie qu'on y peut avoir.

¹ Le terme de sa pension, qu'il devait acquitter par des vers, ou par une composition quelconque.